

Les détenteurs des droits de vote ayant fait la notification ci-dessus ont déclaré répondre aux critères de dispense prévue à l'article 74 concernant l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition.

La succession Guy Paquot contrôle Fingaren s.c.a. qui contrôle Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a. Toutes les sociétés mentionnées ont leur siège à 1000 Bruxelles, rue du Bois Sauvage 17.

La Société n'a pas connaissance de l'existence de pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

5.7.3. Relation avec l'actionnaire principal

Entreprises et Chemins de Fer en Chine est une société patrimoniale inscrite au marché de la vente publique et dont la mission principale est d'assurer la stabilité de l'actionnariat du Groupe.

Fingaren, société patrimoniale privée, détient aujourd'hui 95,18% d'Entreprises et Chemins de Fer en Chine.

Compagnie du Bois Sauvage et Entreprises et Chemins de Fer en Chine ont trois administrateurs communs : Valérie Paquot, Pierre-Yves de Laminne de Bex et Frédéric Van Gansberghe (rep. Ecostake, sa).

A l'exception de contrats de location de bureaux et de prestation de services de et à Fingaren et de et à Entreprises et Chemins de Fer en Chine, il n'existe aucune convention entre ces trois sociétés, et aucune rémunération, avantage, management fee ou autre n'est payé par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à Entreprises et Chemins de Fer en Chine ou Fingaren (voir aussi note 28 du présent Rapport annuel). Les prestations de services faites par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à « Entreprises et Chemins de Fer en Chine » et à « Fingaren » lui sont refacturées.

5.8. Informations non financières

Compagnie du Bois Sauvage, dont les titres sont cotés sur un marché réglementé est légalement tenue d'établir une Déclaration d'informations non financières (la Déclaration) dans le cadre de son rapport de gestion sur les comptes consolidés. C'est ainsi que la présente Déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article 3:34 du Code des Sociétés et des Associations.

La présente Déclaration contient les informations non financières concernant Compagnie du Bois Sauvage elle-même et les sociétés qu'elle contrôle. Par ailleurs certaines sociétés dans lesquelles Compagnie du Bois Sauvage détient une participation importante sont tenues de faire elle-même des déclarations d'informations non financières propres.

La structuration de l'évolution des informations non financières s'est faite dans le cadre du référentiel COSO.

Compagnie du Bois Sauvage a pour volonté de se concentrer sur un nombre limité de participations, pour se réserver non seulement les moyens nécessaires à leur développement, mais aussi pour porter toute l'attention que demande ce développement, tant au niveau industriel et notamment dans le respect de l'environnement qu'au niveau humain dans le respect des personnes. De manière croissante, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») constituent une partie intégrante de la politique de développement du Groupe.

A chaque critère envisagé, il y a eu une phase de conscientisation, avant des mesures effectives propres à montrer des résultats tangibles.

Quant à d'éventuels indicateurs de performance permettant à Compagnie du Bois Sauvage de se positionner par rapport à des principes généraux, il n'a pas encore été à l'ordre du jour de Compagnie du Bois Sauvage de définir des normes claires d'action en ce sens.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

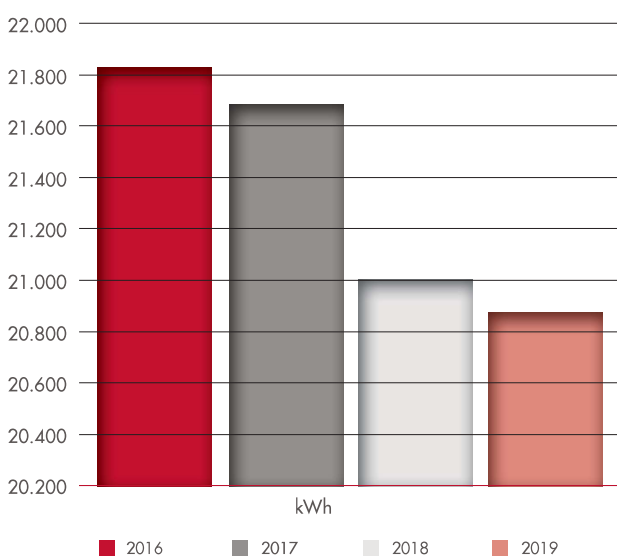
1. Environnement-investissements durables

Compagnie du Bois Sauvage a décidé de limiter autant que faire se peut son impact sur l'équilibre environnemental.

En tant que société holding, la société mère Compagnie du Bois Sauvage n'exerce aucune activité propre de production ni de distribution, tandis que son équipe opérationnelle est réduite. Toutefois, l'attention particulière portée à la réduction des consommations électriques, porte peu à peu ses fruits. C'est ainsi qu'au niveau du siège, après le passage aux LEDs de l'ensemble de l'éclairage en 2018, les travaux ont porté en 2019 sur le remplacement des chaudières du bâtiment afin de passer à un système à condensation au rendement élevé, contribuant à une baisse de la consommation énergétique (voir Schéma 1).

(schéma 1)

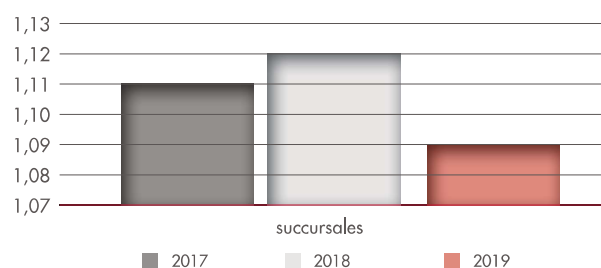
Compagnie du Bois Sauvage : Consommation électrique au siège social en kWh



De même au niveau de l'implantation de fabrication de pralines, la société Neuhaus voit son taux de kWh par kg de pralines produites diminuer drastiquement par rapport à 2018 (voir Schéma 2).

(schéma 2)

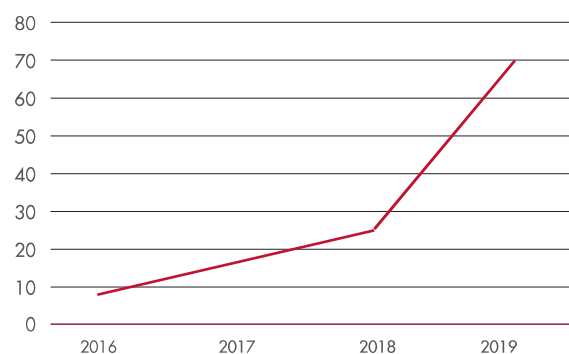
Neuhaus : Consommation électrique au niveau de l'usine en kWh/kg



Au niveau de ses magasins en propre, Jeff de Bruges a continué sa politique de passage aux LED, portant le taux de magasin en éclairage à 54% (voir Schéma 3) alors qu'il était d'environ 20% en 2018.

(schéma 3)

Jeff de Bruges : Passage des succursales en éclairage LED



Au niveau de ses investissements, Compagnie du Bois Sauvage voit ses projets et participations adhérer à une vision responsable par rapport aux enjeux climatiques.

Ainsi, dans ses investissements immobiliers, Compagnie du Bois Sauvage a poursuivi son partenariat avec Besix RED dans un projet résidentiel à Lisbonne. En ligne avec le projet Oxygen à Bruxelles, ce type de construction prend en compte les dernières normes en matière d'isolation des bâtiments.

Début 2019, Compagnie du Bois Sauvage a nouvellement investi dans la société Ynsect en France, qui produit des protéines à partir d'insectes ayant pour objectif de diminuer la consommation de farine de poisson destinée à l'alimentation animale et à valoriser les co-produits de son activité comme fertilisants, une manière tant de préserver les ressources naturelles des océans que d'entretenir les sols. La société Ynsect s'engage par ailleurs de soutenir le cadre du programme pro-biodiversité « Vertical Farm for Horizontal Wild » du Club « Entreprendre pour la planète » de WWF France.

La société Recticel, participation à hauteur de 27%, est un fabricant d'envergure de produits à base de polyuréthane (PU), utilisés dans de nombreux domaines. Depuis début 2019, elle coordonne le projet PURES mart, bénéficiant d'un financement européen dans le cadre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020. Le recyclage des mousses souples et rigides à base de PU thermodurcissables nécessite un processus complexe. Le projet PURES mart, composé de 9 partenaires issus de 6 pays différents vise à explorer de nouvelles méthodes, technologies et approches pour transformer le polyuréthane en un produit réellement circulaire.

Le groupe Vinventions, participation à hauteur de 28%, est fortement investi dans la recherche et le développement de solutions de bouchage éco-responsables. En 2019, il a initié un partenariat avec la société SABIC pour la mise en œuvre d'un programme innovant d'économie circulaire permettant la production de bouchons synthétiques issus de polymères conçus à partir de déchets plastiques recyclés.

2. Questions sociales et politiques du personnel, politique de diversité

Compagnie du Bois Sauvage est une société belge cotée en bourse en Belgique mais n'a aucune activité ni de production ni distribution.

En tant qu'employeur Compagnie du Bois Sauvage s'efforce de créer un climat favorable à l'épanouissement de tous, en assurant une sécurité sur l'avenir avec des contrats à durée indéterminée, des plans de pension complémentaires, une couverture santé étendue et applicable à tous, ainsi qu'une politique de diversité et de parité.

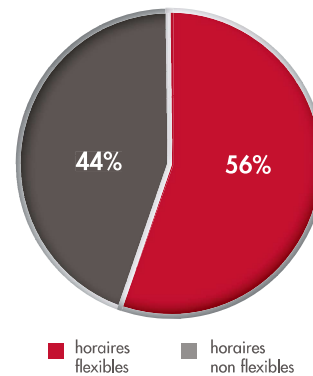
Les principes de flexibilité suivants ont été poursuivis :

- formules d'horaires décalés pour tenir compte des contraintes d'accessibilité à la ville (arrivée plus tôt le matin, temps de pause repas réduite, ...) : près de 45%

des collaborateurs ont une flexibilité par rapport à l'horaire de référence (voir Schéma 4).

(schéma 4)

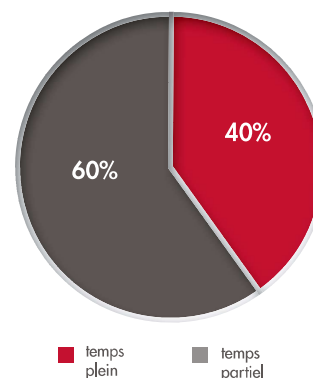
Compagnie du Bois Sauvage : Adaptation aux contraintes de transport



- statuts temps plein/temps partiel oscillant du mi-temps à 4/5e temps : 40% des collaborateurs sont à temps partiel (voir Schéma 5).

(schéma 5)

Compagnie du Bois Sauvage : Durée adaptée aux besoins des salariés



Tandis que la proportion homme/femme (d'approximativement 60/40), par rapport à 2018 a été maintenue, l'équipe a été rajeunie, portant la portion de moins de 45 ans à un tiers du personnel.

Au niveau du pôle chocolatier, de nombreuses formations en hygiène, production en usine et distribution en magasins ont été dispensées.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

3. Respect des droits de l'homme

Compagnie du Bois Sauvage souscrit pleinement aux principes des droits de l'homme édictés par la Déclaration Universelle des Droits de l'homme.

L'environnement économique, en grande partie limité à l'Europe proche et largement stable par rapport à la situation de l'économie mondiale dans lequel évolue Compagnie, l'a conduit à apprécier le respect et la défense des libertés civiques comme un état de droit commun. C'est ce même climat de bienveillance mutuelle que Compagnie du Bois Sauvage s'efforce de prôner en interne.

4. Lutte contre la corruption

Agissant dans le domaine des sociétés cotées soumises aux fluctuations de la Bourse, Compagnie du Bois Sauvage a été, dès le début de l'implémentation des Codes de bonne gouvernance et en lien avec la législation concernant les règles applicables aux délits d'initiés, à la divulgation d'information privilégiée, aux manipulations de marché et aux conflits d'intérêts, attentive à la probité de son personnel, de son encadrement et de son Conseil d'administration. Les différents points d'attention de Compagnie du Bois Sauvage ont porté principalement sur les éléments suivants :

- la Charte de Corporate Governance reprenant les obligations des administrateurs ;
- un « Code de conduite interne en matière de transactions privées » qui s'applique au personnel ;
- une information dispensée régulièrement sur les obligations de confidentialité ;
- des périodes dites « fermées » et/ou « interdites » dûment annoncées tant aux administrateurs qu'au personnel ;
- la mise en place, durant l'exercice 2019, de la fonction d'auditeur interne non-indépendante.

La mise en œuvre du nouveau Code de Corporate Governance 2020 est un chantier pour le prochain exercice.

L'application de cette règle est vérifiée dans le cadre de l'audit interne et est un des indicateurs de performance sans qu'il ai été constaté de déviance par rapport à la norme.